

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/30/04/04

Date de convocation :

24/04/2026

Objet de la délibération :

Convention Agence
Postale Communale

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

07/05/2026

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

24/04/2026

- que le nombre des membres en exercice est de 15.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six
Le trente avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. AYMONIN Guillaume, Maire de la commune.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Guillaume CRETIN, Mme Maryline POCHARD, M. Patrick CAULIER, Mme Nathalie CAULIER, M. Bruno PAPILLON, Mme Estelle JACQUES, Mme Lola BUHLER, M. Romuald TAUVERON, M. Régis LAFON, Mme Muriel TAUVERON, M. Daniel PRENANT, Mme Armelle PIZZONI.

Absents excusés : Mme Gaëlle MARTA, M. Sébastien TRUCHOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

La convention liant La Poste à la commune d'Épeugney pour la gestion de l'agence postale communale arrive à échéance en 2028.

Au regard des excellents résultats de l'agence postale communale d'Épeugney, une nouvelle convention, financièrement plus avantageuse, peut alors être mise en place.

Le Maire donne lecture du projet de convention. Il est proposé au conseil municipal d'établir cette nouvelle convention afin de permettre à la commune de bénéficier par anticipation des dispositions avantageuses prévues. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à cette proposition et d'autoriser la mise en œuvre de cette nouvelle convention et donne tout pouvoir au maire pour signer la convention.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

